



Rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2018-2020

Le format des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) pour la période 2018-2020 a été approuvé par la 7^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP7, 4-8 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud) par la Résolution 7.1 et modifié par le Comité permanent lors de sa 15^{ème} réunion (11-13 décembre 2019, Bristol, Royaume-Uni) comme mandaté par la MOP. Ce format a été compilé conformément à l'annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action), au Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027 et aux résolutions de la MOP.

Conformément à l'article V(c) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, chaque Partie prépare à chaque session ordinaire de la MOP un rapport national sur sa mise en œuvre de l'Accord et soumet ce rapport au Secrétariat de l'Accord. Par la résolution 7.1 de la MOP, la date limite de soumission des rapports nationaux à la 8^{ème} session de la MOP est fixée à 180 jours avant la date d'ouverture de la MOP8, qui devait avoir lieu du 5 au 9 octobre 2021 en Hongrie ; la date limite de soumission des rapports nationaux était donc fixée au jeudi 8 avril 2021.

Conformément à la Résolution 7.1 de la MOP, le chapitre 3 du Format de rapport national pour les rapports de la MOP8 a été développé en tant que module de rapport en ligne autonome, qui a été administré par le biais d'un processus de rapport distinct sur l'état de la population des populations inscrites à l'AEWA (natives) et non répertoriées. -espèces indigènes d'oiseaux d'eau pour la période 2013-2018. Ce processus de rapport a été conclu le 30 juin 2020, comme convenu par la MOP7. Par conséquent, ce rapport ne contient pas le chapitre 3.

Les rapports nationaux de l'AEWA 2018-2020 ont été compilés et soumis par le biais du système de rapports nationaux en ligne de l'AEWA, qui fait partie du système de rapports en ligne plus large de la famille CMS. Le système de rapport en ligne de la famille CMS a été développé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) en étroite collaboration avec le Secrétariat du PNUE/AEWA et sous sa direction.

1. Informations générales

Nom de la Partie contractante soumettant son rapport

>>> République du Niger

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA pour la Partie contractante

>>> Novembre 1983

Liste des réserves émises (le cas échéant) par la Partie contractante à l'égard de toute population figurant au Tableau 1 de l'Annexe 3 ou de toute disposition spécifique du Plan d'action de l'AEWA - soit lors de la déposition de ses instruments d'accession (conformément à l'Article XV de l'AEWA), soit à la suite de tout amendement du Tableau 1 ou du Plan d'action de l'AEWA, tels qu' adoptés par une session de la Réunion des Parties (conformément à l'Article X.6 de l'AEWA).

Les États membres de l'UE devraient également indiquer toutes les réserves soumises par la Commission européenne au nom de l'Union européenne.

>>> néant

2. Informations institutionnelles

Veillez actualiser les informations relatives à l'Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA, aux points focaux nationaux, à l'interlocuteur national désigné et aux autres collaborateurs pour ce rapport.

Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA

Nom complet de l'institution

>>> Direction de la Faune, de la Chasse, des Parcs et Réserves (DFC/PR)

Nom et titre du responsable de l'institution

>>> Samaila SAHAILOU, Directeur de la Faune, de la Chasse, des Parcs et Réserve

Adresse postale - Rue et numéro

>>> Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Rue des Ambassades

Boîte postale

>>> BP 578

Code postal

>>> -

Ville

>>> Niamey

Pays

>>> Niger

Téléphone

>>> +22796977973

Fax

>>> +22720723763

Courriel

>>> sahilou2@yahoo.fr

Site Internet

>>> Néant

Correspondant national désigné pour les questions ayant trait à l'AEWA

Nom et titre du correspondant national

>>> Hamissou Halilou Malam Garba

Affiliation (organisation, ministère)

>>> Direction Générale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable

Adresse postale - Rue et numéro

>>> Rond point du Commissariat Central de Niamey

Boîte postale

>>> BP 578

Code postal

>>> -

Ville

>>> Niamey

Pays

>>> Niger

Téléphone

>>> +22720723755

Fax

>>> +22720723763

Courriel

>>> morphimoussa@yahoo.fr

Site Internet

>>> Néant

**Correspondant national désigné pour les questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA
(correspondant TC)**

Nom et titre du correspondant TC

>>> Maliki Alhouza

Affiliation (organisation, ministère)

>>> Division Développement des Ressources Fauniques, Apicoles et Zones Humides

Adresse postale - Rue et numéro

>>> Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Rue des Ambassade

Boîte postale

>>> BP 578

Code postal

>>> -

Ville

>>> Niamey

Pays

>>> Niger

Téléphone

>>> +22796404729

Fax

>>> +22720723763

Courriel

>>> malikialhouzaa@gmail.com

Site Internet

>>> -

Correspondant national désigné pour les questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (correspondant CESP)

Nom et titre du correspondant CESP

>>> Siddo Abdoulaye Bouraima, Chargé de Programme à la DFC/PR

Affiliation (organisation, ministère)

>>> DFC/PR

Adresse postale - Rue et numéro

>>> Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Rue des Ambassades

Boîte postale

>>> BP 578

Code postal

>>> -

Ville

>>> Niamey

Pays

>>> Niger

Téléphone

>>> +22796066250

Fax

>>> +22720723763

Courriel

>>> siddoabdoulaye@gmail.com

Site internet

>>> -

Interlocuteur national désigné chargé de la compilation et la présentation du rapport national 2018-2020

Veillez sélectionner la réponse appropriée dans la liste ci-dessous.

Le correspondant pour le Comité technique de l'AEWA a été désigné comme interlocuteur national

Autres personnes ayant contribué au rapport national 2018-2020

Veillez indiquer les noms et les affiliations (institution, organisation) des autres personnes ayant contribué à ce rapport. Pour les Parties contractantes pour lesquelles la conservation de la nature n'est pas une compétence exclusive du gouvernement national/fédéral, les interlocuteurs nationaux désignés sont encouragés à solliciter des contributions à des niveaux de gouvernement pertinents.

>>> -

Pressions subies et réponses

4. Conservation des espèces

4.1 Mesures légales

1. À la suite de la MOP7, une étude a-t-elle été entreprise dans votre pays sur la législation nationale pertinente par rapport aux dispositions de la dernière version du texte de l'Accord et de ses annexes, y compris le Tableau 1 de l'Annexe III, en tenant compte de tous les amendements adoptés par la MOP7 ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Actions 1.1 (a), 1.1 (b), 2.2 (a) et 2.2 (b))

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> Aucune étude n'a été entreprise dans notre pays sur la législation nationale pertinente par rapport aux dispositions de la dernière version du texte de l'Accord et de ses annexes.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

2. La législation nationale de votre pays a-t-elle été examinée selon les Conseils sur les mesures de la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, notamment concernant la chasse et le commerce (Résolution 6.7) ?

Voir Appendice 1 / Appendice 2 / Appendice 3

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Ceci a-t-il nécessité un ajustement de votre législation nationale ?

Oui

Votre législation nationale a-t-elle été ajustée en conséquence ?

Oui. Veuillez décrire ces ajustements

>>> la révision de cette loi est en cours

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

3. Veuillez confirmer le statut de protection, selon la législation nationale de votre pays, de toutes les populations de l'AEWA figurant au tableau 1, colonne A, qui sont régulièrement présentes dans votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.1 ; Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027, objectif 1.1).

Conseils pour répondre à cette question :

1- Veuillez cliquer ici et télécharger le fichier Excel dont le nom commence par le nom de votre pays. (**Remarque** : avant de cliquer sur cet hyperlien, veuillez appuyer sur la touche Ctrl de votre clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet) ;

2- Remplissez le fichier Excel de manière exhaustive ;

3- Joignez le fichier Excel complété à cette question. Pour joindre le fichier, veuillez cliquer sur la petite icône bleue ci-dessous contenant un trombone.

Je confirme avoir téléchargé le fichier Excel comportant le nom de mon pays, l'avoir rempli autant que nécessaire et avoir joint le fichier complété en pièce jointe à cette question.

4. Veuillez confirmer si la chasse est autorisée pour les populations du Tableau 1 de l'AEWA, colonne A, catégorie 2 ou 3 avec un astérisque ou catégorie 4 qui sont régulièrement présentes dans votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.1 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 1.1).

Conseils pour répondre à cette question :

1- Veuillez cliquer ici et télécharger le fichier Excel dont le nom commence par le nom de votre pays . (**Remarque** : avant de cliquer sur cet hyperlien, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre

clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet) ;

2- Remplissez le modèle Excel de manière exhaustive ;

3- Téléchargez le fichier Excel complété en pièce jointe ici. Pour télécharger le fichier, veuillez cliquer sur la petite icône bleue ci-dessous contenant un trombone.

Je confirme avoir téléchargé le fichier Excel avec le nom de mon pays, l'avoir rempli si nécessaire et avoir téléchargé le fichier complété en pièce jointe à cette question.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Niger Q3 AEWA RN 2018-2020 rempli.xlsx](#)

5. Veuillez confirmer si le prélèvement est réglementé pour les populations de la colonne B du Tableau 1 de l'AEWA qui sont régulièrement présentes dans votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 1.1).

Conseils pour répondre à cette question :

1- Veuillez cliquer ici et télécharger le fichier Excel dont le nom commence par le nom de votre pays.

(Remarque : avant de cliquer sur cet hyperlien, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet) ;

2- Remplissez le modèle Excel de manière exhaustive ;

3- Téléchargez le fichier Excel complété en pièce jointe ici. Pour télécharger le fichier, veuillez cliquer sur la petite icône bleue ci-dessous contenant un trombone.

Je confirme avoir téléchargé le fichier Excel comportant le nom de mon pays, l'avoir rempli autant que nécessaire et avoir joint le fichier complété en pièce jointe à cette question.

6. Veuillez indiquer si l'un des modes de prélèvement suivants est interdit dans votre pays : collets, limes, hameçons, oiseaux vivants aveugles ou mutilés utilisés comme leurres, magnétophones et autres appareils électroniques, dispositifs électrocuteurs, sources de lumière artificielle, miroirs et autres dispositifs éblouissants, dispositifs d'éclairage des cibles, dispositifs de visée pour le tir de nuit comprenant une loupe électronique ou un convertisseur d'image, explosifs, filets, pièges, poison, appâts empoisonnés ou anesthésiques, armes semi-automatiques ou automatiques avec un magasin pouvant contenir plus de deux cartouches, chasse à partir d'un avion, d'un véhicule à moteur ou d'un bateau conduit à une vitesse supérieure à 5 km/h (18 km/h en haute mer), autres modes de prélèvement non sélectifs. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b) ; Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027, objectif 1.1)

Oui, un ou plusieurs modes de prélèvement ont été interdits

Veuillez fournir des détails sur chaque mode de prise dans la liste ci-dessous :

Collets

Non

Veuillez en expliquer les raisons

>>> peu pertinent

Gluaux

Non

Veuillez en expliquer les raisons

>>> la chasse à glu n'est pas connue dans mon pays

Hameçons

Oui, entièrement

Veuillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Oiseaux vivants utilisés comme appelants aveuglés ou mutilés

Oui, entièrement

Veuillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Enregistreurs ou autres appareils électroniques

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> Technique non appliquée dans mon pays

Appareils électrocutant

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> non appliquée dans mon pays

Sources de lumière artificielle

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi en vigueur

Miroirs et autres dispositifs éblouissants

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Dispositifs pour éclairer les cibles

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Dispositifs de visée comportant un convertisseur d'image ou un amplificateur d'image électronique pour tir de nuit

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> non connu

Explosifs

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Filets

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Pièges-trappes

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Poison

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Appâts empoisonnés ou anesthésiants

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger

Armes semi-automatiques ou automatiques dont le chargeur peut contenir plus de deux cartouches

Oui, entièrement

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger et décret d'application

La chasse à partir d'avions, de véhicules à moteur ou de bateaux allant à une vitesse de plus de 5 km/heure (18 km/heure en haute mer)

Oui,

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger et décret d'application

Autres modes de prélèvement non sélectifs

Oui, entièrement

Veillez spécifier quels autres modes de prélèvement non sélectifs ont été interdits.

>>> les fosses, la nuit

Veillez indiquer la législation en vertu de laquelle le mode de prélèvement est interdit

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger et décret d'application

Si un ou plusieurs mode(s) de prélèvement non sélectif n'a pas été interdit, veuillez en expliquer les raisons

>>> loi 98-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et protection de la faune au Niger et son texte d'application

7. Votre pays a-t-il accordé des dérogations aux interdictions citées ci-dessus pour des besoins de subsistance ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b) ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 1.1)

Non

8. Des dérogations ont-elles été accordées aux interdictions prévues aux paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 du Plan d'action de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.3 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 1.1)

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

9. Une étude de la mise en œuvre ou de la conformité avec la législation nationale pertinente pour la mise en œuvre de l'AEWA, [notamment la législation qui concerne les obligations découlant des paragraphes 2.1 et 4.1 du Plan d'action de l'AEWA], a-t-elle été entreprise dans votre pays après la MOP7 ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Actions 1.1(c) et 2.2(c))

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> -

Une étude a-t-elle été entreprise avant la MOP7 ?

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> aucune étude n'a été entreprise avant la MOP7.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> faiblesse des financements

10. Votre pays s'est-il servi des Lignes directrices de conservation de l'AEWA relatives à la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs

habitats?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veuillez en expliquer les raisons. Quelles autres orientations ont été utilisées à la place ?
>>> l'élaboration de la loi 98-07 est antérieure à la convention sur l'AEWA au Niger

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.1 Mesures légales

>>> -

4.2. Plans d'action et de gestion par espèce

11. Veuillez faire part des progrès réalisés dans la transposition des Plans d'action et de gestion internationaux par espèce (ISSAP et ISSMP), ainsi que des Plans d'action internationaux multi-espèces (IMSAP) énumérés ci-dessous, en Plans d'action ou de gestion nationaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 1.2 (d))

Veuillez communiquer des informations sur tous les ISSAP, ISSMP et IMSAP listés.

Fuligule nyroca / Aythya nyroca Plan National pour Fuligule nyroca / Aythya nyroca

Pas de plan national, mais des actions mises en œuvre.

Veuillez expliquer les raisons justifiant qu'aucun plan national ne soit mis en place.
>>> des actions comme le suivi des oiseaux d'eau sont mise en œuvre

Veuillez fournir une description des actions mises en œuvre.
>>> - inventaire des oiseaux dans les zones humides ;
- plan d'aménagement et de gestion des zones humides

Veuillez donner une évaluation du niveau de mise en œuvre actuelle du plan, en tenant compte du calendrier de l'ISSAP

Mise en œuvre insuffisante – peu d'actions sont en cours selon le calendrier de l'ISSAP

Veuillez donner des précisions et les raisons de cette mise en œuvre insuffisante
>>> manque de financement

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)
>>> -

Bécassine double / Gallinago media Plan National pour Bécassine double / Gallinago media

Pas de plan national ni d'actions mis en œuvre

Veuillez en expliquer les raisons.
>>> ces actions prennent en compte toutes les espèces d'oiseaux d'eau

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)
>>> -

Barge à queue noire / Limosa limosa Plan National pour Barge à queue noire / Limosa limosa

Pas de plan national ni d'actions mis en œuvre

Veuillez en expliquer les raisons.

>>> même préoccupation pour les espèces précédentes

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

12. Votre pays a-t-il apporté son assistance pour la coordination et la mise en œuvre de plans d'action et de gestion internationaux par espèce en finançant des groupes internationaux par espèce et des groupes d'experts de l'AEWA ? (Résolution 7.5)

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> financement non obtenu

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> --

13. Votre pays a-t-il fournit une aide financière ou en espèce pour le développement de nouveaux plans d'action et de gestion internationaux par espèce ? (Résolution 7.5)

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> insuffisance de moyens

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

14. Une étude et un classement par ordre de priorité des ressources nécessaires à l'élaboration de plans nationaux par espèce en réponse aux ISSAP, à la mise en œuvre de ces plans et à la coordination de leur mise en œuvre ont-ils été entrepris dans votre pays ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Action 1.2(g))

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> le pays s'est surtout penché sur la gestion globale des oiseaux en général et de leurs habitats

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

15. Votre pays a-t-il en place ou est-il en train d'élaborer un Plan d'action national par espèce pour une espèce/population pour laquelle il n'existe pas d'ISSAP de l'AEWA? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2.2)

Non

16. Votre pays a-t-il utilisé des Lignes de conservation de l'AEWA pour la préparation de plans d'action nationaux par espèce pour les oiseaux migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place, lors de la préparation du (des) PANPE ?

>>> Le Niger n'a pas élaboré de plan d'action par espèce d'oiseau d'eau migrateur

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.2 Plans d'action nationaux par espèce

>>> -

4.3 Mesures d'urgence

17. Veuillez rapporter toutes les situations d'urgence qui se sont manifestées dans votre pays durant ces trois dernières années et qui ont menacé les oiseaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.3)

Veillez indiquer si une situation d'urgence menaçant les oiseaux d'eau, comme le botulisme, une pollution chimique, un tremblement de terre, des conditions météorologiques extrêmes, un incendie, une efflorescence algale nuisible, une maladie infectieuse, l'introduction d'espèces non indigènes, une intoxication saturnine, un accident nucléaire, des

rejets d'hydrocarbures, de la prédation, une activité volcanique, une guerre ou une autre situation d'urgence (veuillez spécifier), s'est produite dans votre pays au cours des trois dernières années.

Aucune situation d'urgence ne s'est produite

18. Existe-t-il d'autres mesures de réponse d'urgence, différentes de celles prises en réponse aux situations d'urgence citées ci-dessus, ayant été développées et mises en place dans votre pays et pouvant être utilisées à l'avenir en cas d'urgence ?

Non

19. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA pour l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre la situation d'urgence ?

>>> le Niger n'a pas connu de cas des situation d'urgence dans ces trois dernières années

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 3.3 Mesures d'urgence

>>> -

4.4. Rétablissements

20. Votre pays tient-il un registre national des projets de rétablissement en cours ou dont la réalisation partielle ou intégrale est prévue dans votre pays ? (Résolution 4.4)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> -

21. Existe-t-il dans votre pays un cadre réglementaire pour le rétablissement des espèces, notamment les oiseaux d'eau (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4) ?

Oui

Veuillez donner des précisions

>>> Le Niger dispose d'une politique nationale sur les zones humides et de son plan d'action 2018 - 2023. Plusieurs zones humides disposent de plan d'aménagement et de gestion

22. Votre pays a-t-il envisagé, élaboré ou mis en oeuvre des projets de rétablissement pour des espèces/populations figurant au tableau 1 de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4)

Non

23. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA relatives au transfert d'oiseaux d'eau aux fins de conservation ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veuillez en expliquer les raisons. Quelle orientation de base a été utilisée à la place pour prendre en main cette question ?

>>> Aucune action de ce genre n'a été entreprise ou envisagée

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.4 Rétablissements

>>> -

4.5. Introductions

24. Votre pays a-t-il une législation en place, interdisant l'introduction d'espèces animales et végétales non indigènes susceptibles de nuire aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action

de l'AEWA, paragraphe 2.5.1)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> -

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

25. Votre pays a-t-il imposé des exigences législatives aux zoos, aux collections privées, etc., afin d'éviter les évasions accidentelles d'animaux captifs appartenant à des espèces non indigènes pouvant être préjudiciables aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.2)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> Notre pays n'a pas imposé des exigences législatives aux zoos, aux collections privées, etc., afin d'éviter les évasions accidentelles d'animaux captifs appartenant à des espèces non indigènes pouvant être préjudiciables aux oiseaux d'eau migrateurs

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

26. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> Notre pays n'a pas examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes

27. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'autres espèces non indigènes (en particulier des plantes aquatiques et prédateurs terrestres) afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphes 2.5.3 et 4.3.10 et Résolution 5.15)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> Notre pays n'a pas encore examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'autres espèces non indigènes (en particulier des plantes aquatiques et prédateurs terrestres) afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs

28. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre ce problème ?

>>> pour les mêmes raisons expliquées plus haut

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.5 Introductions

>>> -

4.6. Oiseaux marins

Le pays a des territoires maritimes et des priorités de conservation des oiseaux marins de l'AEWA sont pertinentes dans le pays :

Non

Pressions subies et réponses

5. Conservation de l'habitat

5.1 Inventaires des habitats

39. Votre pays a-t-il identifié le réseau de tous les sites d'importance internationale et nationale pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.1.2. ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Action 3.1 (a))

Partiellement

Décrivez les progrès réalisés

>>> le Niger dispose de 12 sites Ramsar et 2 sites en cours de désignation. Toutefois le Niger a beaucoup de mares dont les potentialités ne sont pas totalement connues.

Avez-vous examiné, confirmé et communiqué au Secrétariat de l'AEWA, après la MOP7, l'inventaire des sites nationaux et internationaux importants connus de votre pays ?

Non

Veuillez en expliquer les raisons

>>> le manque de moyens n'a pas permis au pays de réaliser l'état des lieux des sites.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

40. Si votre pays a identifié ou est en train d'identifier les réseaux de sites d'importance internationale et nationale, s'est-il appuyé ou s'appuie-t-il sur les Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur la préparation des inventaires des sites pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des détails

>>> l'identification des sites dans le processus d'inventaire, s'est fondée sur une liste de sites clés et habitats, en utilisant des cartes, des photos aériennes et des images satellites et organisant des visites de contrôle de ces nouveaux sites potentiels.

Des aspects sur la conservation des espèces et des habitats, la gestion des activités humaines, ont été pris en compte.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 5.1 Inventaires des habitats

>>> RAS

5.2. Conservation des sites et des habitats

41. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des implications futures du changement climatique pour les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau (c'est-à-dire la résistance de ces sites au changement climatique) ? (Résolution 5.13)

Pour un ou plusieurs sites

Oui

Veuillez préciser là où les informations sur ces évaluations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

>>> Site du Conseil National pour un Développement Durable au Niger particulièrement sur le site CHM/Niger à l'adresse:

<http://ne.chm-cbd.net>

Pour le réseau national d'aires protégées

Oui

Veillez préciser là où ces informations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

>>> <http://ne.chm-cbd.net>

42. Quels sites ayant été identifiés comme importants, au niveau international ou national, pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1, ont été désignés comme aires protégées dans le cadre de la législation nationale et ont des plans de gestion qui sont mis en œuvre, notamment dans le but de renforcer la résistance aux effets du changement climatique ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.2.1; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Cible 3.3)

Veillez rapporter séparément les informations sur les sites d'importance internationale, les sites d'importance nationale et les zones tampons.

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance internationale

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance nationale. (Les sites d'importance nationale excluent les sites déjà signalés ci-dessus comme étant d'importance internationale)

Communication d'informations sur l'établissement de zones tampons autour des sites d'oiseaux d'eau (en tant qu'approche pour maintenir ou renforcer la résistance des réseaux écologiques, notamment la résistance au changement climatique)

Tous les sites d'importance internationale

(sites reconnus comme ayant une importance internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs selon des critères tels que ceux du Réseau de sites critiques de l'AEWA, de la Convention de Ramsar, de la Directive oiseaux de l'Union européenne, du Réseau Émeraude de la Convention de Berne, des Zones importantes pour la conservation des oiseaux de BirdLife International)

Nombre total

>>> 15

Superficie totale (ha)

>>> 16000000

Nombre de sites d'importance internationale sous désignation nationale de protection

>>> 12

Superficie (ha) des sites d'importance internationale sous désignation nationale de protection

>>> 7500000

Veillez indiquer le niveau d'efficacité de la désignation nationale de protection

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> superficies très vaste et distantes avec faible capacité financière pour la mise en oeuvre des objectifs.

Sites protégés d'importance internationale dont la planification de la gestion mise en place est mise en œuvre

Nombre de sites

>>> 5

Superficie (ha)

>>> 1100000

Veillez indiquer le niveau d'efficacité des mesures de gestion

Moyen

Veillez donner des précisions et les raisons du niveau plus faible d'efficacité

>>> Le manque de moyens ne permet pas à l'état de réaliser certaines tâches de gestion d'où le retard enregistré pour leur accomplissement, les lacunes constatées qui jouent sur leur efficacité

Sites d'importance internationale dont la planification de la gestion mise en place est mise en œuvre et comprend des objectifs de gestion en relation avec le maintien ou le renforcement de la résistance des réseaux écologiques existants, notamment la résistance au changement climatique

Nombre de sites

>>> 15

Superficie (ha)

>>> 16000000

Veillez indiquer le niveau d'efficacité des mesures de résistance au climat

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> La résurgence des sécheresses

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Tous les sites d'importance nationale

Nombre total

>>> 150

Superficie totale (ha)

>>> 20000000

Sites d'importance nationale sous désignation nationale de protection

>>> -

Superficie (ha)

>>> -

Veillez indiquer le niveau d'efficacité de la désignation nationale de protection

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> sites non détaillés, nombreux et distants les uns par rapport aux autres et faibles moyens financiers disponibles pour connaître les différents sites.

Sites protégés d'importance nationale ayant des plans de gestion en place qui sont mis en œuvre

Nombre de sites

>>> 10

Superficie (ha)

>>> 18000000

Veillez indiquer le niveau d'efficacité des mesures de gestion

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> sites nombreux et dispersés, manque de moyens adéquats pour les atteindre et élaborer des plans de gestion.

Sites d'importance nationale dont la planification de la gestion mise en place est mise en œuvre et comprend des objectifs de gestion en relation avec le maintien ou le renforcement de la résistance des réseaux écologiques existants, notamment la résistance au changement climatique

Nombre de sites

>>> 8

Superficie (ha)

>>> 12000000

Veillez indiquer le niveau d'efficacité des mesures de résistance au changement climatique

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> Aucune disposition n'est prise pour la résilience au changement climatique

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Votre pays a-t-il identifié autour de quels sites d'importance nationale ou internationale il est nécessaire de mettre en place des zones tampons afin de maintenir ou de renforcer la résistance ?

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> Aucun site tampon n'a été identifié

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Exemples de meilleures pratiques (facultatif)

Si certains sites offrent selon vous un exemple remarquable de processus de planification de la gestion ou de mise en œuvre des plans, veuillez l'indiquer en tant qu'exemple de meilleures pratiques (vous pouvez aussi fournir un lien vers une source Internet ou joindre un document)

>>> néant

COMBLEMENT DES LACUNES DANS LA DÉSIGNATION

Oui

Veillez fournir des références complètes ou un lien Internet, ainsi que des détails sur le processus et l'état de cette stratégie/de ce plan.

>>> Voir site du Niger des zones humides Ramsar dans le portail UICN

A-t-il/elle été mis(e) en œuvre ?

Oui, en cours de mise en œuvre

Veillez donner des précisions, y compris le moment où il est prévu qu'il/elle soit finalisé(e)

>>> le plan d'action zone humide du Niger a été élaboré en 2018 et il est actuellement entrain d'être mise oeuvre suivant des financements obtenus

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

COMBLEMENT DES LACUNES DANS LA GESTION

En cours de développement

Veillez fournir la date de commencement et la date de finalisation prévues.

>>> Le Plan d'action a deux années de mise en oeuvre en fonction des lacunes constatées, une actualisation sera faite.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

44. Le réseau de sites importants au plan national et international pour les oiseaux d'eau migrateurs a-t-il été intégré dans les politiques d'utilisation de l'eau et des terres et les processus de planification et de prise de décision de votre pays? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 3.4)

Oui, partiellement

Veillez donner des précisions et les raisons de cette intégration partielle

>>> tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau ont été impliqués

Si possible, veuillez fournir des exemples de meilleures pratiques d'intégration du réseau de sites de la voie de migration dans les politiques d'utilisation de l'eau et des terres et les processus de planification et de prise de décision de votre pays

>>> le Niger fait partie de plusieurs réseaux de gestion des sites de la voie de migration dans les politiques d'utilisation de l'eau et des terres et les processus de planification et de prise de décision tels que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Niger WET, Organisation du Liptako Gourma

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

45. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la gestion des sites clés pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des détails

>>> les sites Ramsar et les ZICO

46. L'Outil Réseau de sites critiques (CSN) pour l'AEWA a-t-il été accessible et utilisé dans votre pays ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons

>>> Non connu

47. Suite à la MOP7, votre pays a-t-il participé à l'établissement de partenariats innovants, internationaux, regroupant plusieurs parties prenantes, pour guider le développement et la mise en œuvre de projets de gestion, de création et de restauration de l'habitat dans l'environnement au sens large ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Action 4.4(a))

Oui

Veillez donner des précisions sur chaque organisation de partenariat à laquelle votre pays a participé

>>> -Nigerwet, UICN,

Un projet ou des projets spécifiques a-t-il/ont-ils été établi(s) dans le cadre des dispositions du partenariat pour des projets relatifs à la mise en œuvre de la gestion, de la création et de la restauration de l'habitat dans l'environnement au sens large ?

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> Pas encore

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 5.2. Conservation des sites et des habitats

>>> RAS

Pressions subies et réponses

6. Gestion des activités humaines

6.1. Chasse

48. La législation de votre pays met-elle en œuvre le principe de l'utilisation durable des oiseaux d'eau, comme prévu par le Plan d'action de l'AEWA, en tenant compte de la totalité de l'aire de répartition géographique des populations d'oiseaux d'eau concernées et des caractéristiques de leur cycle biologique ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.1 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 2.2)

Oui

Veillez donner des précisions sur la façon dont ceci est réalisé et des références aux législations pertinentes

>>> la loi Nigérienne fixant le régime de la chasse et la protection de faune prend en compte tous les aspects et contours sur les espèces de faune et leurs habitats.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

49. Votre pays dispose-t-il d'un système pour la collecte des données sur les prélèvements, qui couvre les espèces/populations figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.3 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Action 2.1 (b))

Non

Expliquez-en les raisons

>>> la collecte des données se fait au cours des missions d'inventaire et rarement au cours de mission de suivi écologique

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

50. Votre pays a-t-il supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.4 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 2.2 (d))

Non

Veillez en expliquer les raisons et les obstacles à l'introduction de la législation.

>>> le suivi des chasseurs n'est jamais assuré, et ne permet pas de contrôler les outils utilisés.

Votre pays a-t-il introduit des calendriers qu'il s'est imposé et qu'il a publiés pour la suppression totale de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ?

Non

Expliquez-en les raisons

>>> peu préoccupant, car la chasse est peu pratiquée

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

51. Des mesures ont-elles été prises dans votre pays afin de réduire/éliminer les prélèvements illégaux ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.6 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 2.2 (e))

Oui

Que pensez-vous de l'efficacité des mesures ?

Faible

Veillez donner des précisions et les raisons du faible niveau d'efficacité

>>> la mise en oeuvre du contrôle est faible.

Fournissez des détails

>>> la loi détermine les possibilités, les ouvertures et les périodes de fermeture de la chasse. toutefois le contrôle de ces dispositions est faible.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

52. Votre pays utilise-t-il un système adéquat pour effectuer des estimations réalistes du nombre d'oiseaux d'eau prélevés de façon illégale ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, Action 2.1(b))

Partiellement

Veillez donner des précisions

>>> il ya des missions de contrôle, mais celle-ci ne donnent pas le meilleur détail sur le nombre d'oiseaux prélevés légalement ou illégalement

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

53. Existe-t-il dans votre pays, pour les chasseurs, un test d'aptitude juridiquement contraignant, comprenant entre autres l'identification des oiseaux ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.8 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 2.2)

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> texte méconnu s'il y en a

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

54. Dans votre pays, des codes et des normes de meilleures pratiques pour la chasse ont-ils été mis en place, en appui de la mise en œuvre de la réglementation de la chasse ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.7 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 2.3)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> moins préoccupant pour l'instant

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

55. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles sont les directives suivies à la place ?

>>> la chasse est en faible préoccupation dans mon pays.

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 6.1 Chasse

>>> -

6.2. Écotourisme

56. L'écotourisme relatif aux zones humides et aux oiseaux d'eau est-il intégré dans les stratégies nationales du développement touristique ou autres stratégies nationales pertinentes de votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.2.1 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 2.5 (c))

Oui

Veillez donner des précisions

>>> la politique nationale et le plan d'action des zones humides prennent en compte ces questions

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

57. Existe-t-il dans votre pays des initiatives d'écotourisme se basant sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 2.5)

Oui

Veillez décrire combien d'initiatives sont en place et fournir des précisions sur chacune d'entre elles
>>> la creation des ONG locales se basant sur l'écotourisme,les organisations paysannes

Veillez évaluer la mesure dans laquelle ces initiatives sont conçues pour générer des bénéfices pour la conservation et les communautés :

Faible

Veillez donner des précisions et expliquer les raisons

>>> -

Veillez évaluer la mesure dans laquelle ces doubles bénéfices sont obtenus dans la pratique :

Pas du tout

Veillez donner des précisions et les raisons du manque de succès

>>> -

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

Vous pouvez fournir, à titre facultatif, des informations supplémentaires sur la section 6.2 Écotourisme

>>> -

6.3. Autres activités humaines

58. Des restrictions sur l'utilisation des plombs de pêche ont-elles été introduites dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12) Lorsque vous répondez à cette question, veuillez également examiner la question 78 du chapitre 7 - Recherche et surveillance continue.

Non

S'il y a lieu, veuillez donner des précisions.

>>> méconnu

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

59. Y a-t-il dans votre pays une législation prévoyant l'Évaluation environnementale stratégique/ l'Évaluation des Impacts environnementaux (EES/EIE) des activités influant de façon potentiellement défavorable sur les habitats naturels ou la vie sauvage ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 3.5)

En cours de développement

Indiquez la date de démarrage et la date de finalisation prévue

>>> en cours de développement

Cette législation s'appliquera-t-elle à l'ensemble du pays ou seulement à certains états / provinces ?

Pays entier

Veillez donner des précisions

>>> la mesure s'applique à tout le pays mais surtout au niveau des habitats sous un un projet de developpement

Les processus EES/EIE prendront-ils en compte les oiseaux d'eau et les habitats dont ils dépendent?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui

Les processus EES/EIE inclueront-ils la participation publique ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

60. Votre pays dispose-t-il d'autres mesures juridiques et/ou administratives pour éviter, atténuer et compenser les impacts défavorables d'activités de développement sur les sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 3.5)

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> il n'y a pas d'autres mesures en dehors de loi et des convention sur les oiseaux et leurs habitats

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

61. Au cours des trois dernières années, votre pays a-t-il utilisé les EES/EIE pour tous les projets pertinents, notamment les projets du secteur de l'énergie tels que les développements de l'énergie renouvelable et les installations de lignes électriques, afin d'évaluer l'impact des projets proposés sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 et/ou des habitats/dont ils dépendent? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1, Résolution 5.11 et Résolution 5.16; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 3.5. (b))

Partiellement (seulement pour certains projets)

Fournissez des informations sur les projets dont l'impact potentiel sur les oiseaux migrateurs n'est pas évalué

>>> les projets de développement qui sont mis en oeuvre les dix dernières années prennent en compte les EES/EIE;

Lorsqu'un EES/EIE a identifié la probabilité d'impacts néfastes importants sur les oiseaux d'eau migrateurs, des mesures ont-elles été prises afin d'empêcher ces impacts, consistant notamment à éviter les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs?

Partiellement

Veillez décrire les mesures mises en place.

>>> les mesures globales des EE/EIE sont toujours prises en compte

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

62. Tenez-vous un registre des cas d'impacts négatifs d'activités de développement et autres pressions subies par les sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de votre pays ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 3.5(a))

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> pas de cas grave signalés ces dernières années

Veillez indiquer le nombre de sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de votre pays, qui subissent les impacts négatifs d'activités de développement ou autres pressions. Veuillez fournir la liste de ces sites avec leur nom, les coordonnées géographiques centrales et les impacts observés.

>>> 0

Veillez indiquer le nombre de sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de votre pays, dans lesquels les impacts négatifs d'activités de développement ou d'autres pressions ont été évités, atténués ou compensés de façon efficace. Veuillez fournir la liste de ces sites avec leur nom, les coordonnées géographiques centrales et les impacts pris en main.

>>> 0

Veillez indiquer le nombre de sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de votre pays, dans lesquels aucun évitement, aucune atténuation ou compensation n'a été mis en œuvre pour prendre en main les impacts négatifs d'activités de développement ou d'autres pressions. Veuillez fournir la liste de ces sites avec leur nom, les coordonnées géographiques centrales et les impacts observés.

>>> 0

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

63. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructure et les perturbations afférentes sur les oiseaux ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

>>> -

64. Veuillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.11 sur les lignes électriques et les oiseaux d'eau migrateurs.

64.1. Est-ce que les parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales, les organismes scientifiques, les organisations non gouvernementales et le secteur de l'énergie sont régulièrement consultés afin de surveiller conjointement les impacts des lignes électriques sur les oiseaux d'eau et de convenir d'une politique d'action commune ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

>>> peu connu

64.2. Une valeur de référence de la répartition, des tailles des populations, des migrations et des mouvements des oiseaux d'eau (notamment les déplacements entre les aires de reproduction, de repos et d'alimentation) a-t-elle été définie aussi tôt que possible dans la planification de tout projet de lignes électriques, sur une période d'au moins cinq ans, et ceci en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces connues pour être souvent victimes d'électrocution ou de collision?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

>>> faible suivi des lignes électrique par l'administration en charge de la faune

64.3 Si de telles études (celles évoquées dans la question ci-dessus) identifient des dangers, est-ce que tout est mis en oeuvre pour assurer que ceux-ci soient évités ?

Sans objet

Veillez en indiquer les raisons.

>>> possible

64.4. L'emplacement, le trajet et la direction des nouvelles lignes électriques ont-ils été conçus sur la base de cartes nationales d'occupation des sols?

Non applicable

Veillez en expliquer les raisons.

>>> peu suivi donc peu applicable à l'administrattion de la faune

64.5. A-t-on évité, dans la mesure du possible, la construction de ces lignes le long des principales voies de migration et dans des habitats essentiels pour la conservation*, lorsqu'il est probable que celle-ci aura des effets significatifs sur les oiseaux d'eau ?

* tels que les Aires spéciales de protection de la Directive Oiseaux de l'UE, les zones importantes pour la conservation de oiseaux (ZICO), les aires protégées, les sites Ramsar, le Réseau de sites d'Asie Occidentale/Centrale pour la Grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau, et autres sites essentiels définis par l'Outil réseau de sites critiques (CSN) pour la région d'Afrique-Eurasie.

Sans objet

Veillez en indiquer les raisons.

>>> l'installation des lignes électriques ne prennent pas en compte cet aspect

64.6. Des modèles plus sûrs pour les oiseaux sont-ils utilisés dans votre pays lors de la construction de nouvelles infrastructures électriques, y compris des mesures conçues pour réduire l'électrocution et les collisions ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

>>> peu préoccupant

64.7. Les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont-elles été identifiées?

Partiellement

Veillez préciser.

>>> cette préoccupation intéresse peu les sociétés d'électricité

64.8. Là où les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont été identifiées, ont-elles été modifiées en priorité ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

>>> peu préoccupant

64.9. L'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux d'eau au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière ?

Partielle

Veillez préciser.

>>> les cas accidentels d'oiseaux percutés par le courant sont peu relatés dans les rapports annuels des cadres en charge de la faune

64.10. L'efficacité des mesures d'atténuation mises en place afin de réduire l'impact de ces lignes sur les populations d'oiseaux au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière ?

Partielle

Veillez préciser.

>>> -

64.11. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> -

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

65. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices de conservation sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> -

66. Veuillez communiquer des informations sur la mise en œuvre de la Résolution 5.16 sur l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs.

66.1. Une cartographie nationale a-t-elle été réalisée dans votre pays montrant les zones sensibles et les

zonages environnementaux afin d'éviter que les développements de l'énergie renouvelable recouvrent des zones importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

>>> les moyens de cette réalisation ne sont pas disponibles

66.2. Des lignes directrices, recommandations et normes environnementales internationales ont-ils été suivies dans votre pays pour évaluer l'impact des projets d'énergie renouvelable et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> pas encore

66.3. Un suivi après construction a-t-il été entrepris dans votre pays pour les installations d'énergie renouvelable et des infrastructures qui y sont associées ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

>>> pas encore

66.4. Lorsque des dommages n'ont pu être ni évités ni atténués, une compensation des dommages à la biodiversité a-t-elle été accordée ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui mais rare; l'EES/EIE prend en compte le cas général

Fonctionnement des parcs éoliens de manière à réduire au minimum la mortalité des oiseaux, par exemple en introduisant des arrêts temporaires au plus fort des périodes de migration et en réduisant l'éclairage des parcs éoliens.

Sans objet

Veillez-en expliquer les raisons

>>> pas applicable dans mon pays

Démantèlement des éoliennes dans les installations existantes lorsque la mortalité des oiseaux d'eau a une incidence sur le statut des populations d'une espèce et que les autres mesures d'atténuation se sont révélées insuffisantes.

Sans objet

Veillez-en expliquer les raisons

>>> pas applicable pour l'instant

Concentration des efforts de recherche axés sur la suppression des effets négatifs des parcs éoliens sur les oiseaux d'eau, tels les efforts portant sur la cartographie des principaux corridors et carrefours de migration pour les oiseaux d'eau et permettant également d'optimiser la disposition des parcs éoliens.

Sans objet

Veillez-en expliquer les raisons

>>> pas applicable

Autre

Oui

Veillez préciser and fournir des détails ci-dessous.

>>> en dehors des parcs éoliens

66.6. Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour évaluer, identifier et réduire les impacts potentiels négatifs de la production de biocarburants sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

>>> la mesure est méconnue

66.7. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> les mesures sur la biodiversité sont prises en compte

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

67. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA - Technologies liées aux énergies renouvelables et espèces migratrices : lignes directrices pour un déploiement durable (Résolution 6.11)?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

>>> RAS

68. Dans votre pays, arrive-t-il que des oiseaux d'eau soient pris accidentellement dans des équipements de pêche ? (Résolution 3.8) (Veillez répondre à cette question uniquement en ce qui concerne les espèces qui ne sont PAS considérées comme des oiseaux marins. Les prises accessoires d'oiseaux marins sont traitées au chapitre 4.6 Oiseaux marins)

Oui

Fournissez des détails

>>> Plusieurs espèces sont souvent prises dans les lignes de pêches comme les dendrocrygnes, ou les oiseaux appartenant à l'ordre des anseriformes,

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

69. Veillez communiquer des informations sur la mise en œuvre de la Résolution 5.12 sur les Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique (cette question concerne seulement les Parties contractantes africaines).

69.1. Les autorités gouvernementales concernées ont-elles élaboré et mis en application des réglementations sur le commerce et l'utilisation de produits agrochimiques connus pour avoir un effet nocifs direct ou indirect sur les oiseaux d'eau ?

Oui, et elles sont mises en œuvre.

Veillez donner des précisions.

>>> oui les autorités gouvernementales concernées ont élaboré et mis en application des réglementations sur le commerce et l'utilisation de produits agrochimiques connus pour avoir un effet nocifs direct ou indirect sur les oiseaux d'eau

69.2. L'utilisation de ce type de produits agrochimiques à proximité de sites nationalement ou internationalement importants pour les oiseaux d'eau migrateurs est-elle réglementée, en particulier dans les zones humides, en tenant compte également des ruissellements provenant de l'agriculture qui affectent les écosystèmes aquatiques ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui certains produits sont bien reprimés ou interdits d'utilisation sur le territoire

69.3. Des dispositions ont-elles été prises pour contrôler ou réduire l'utilisation de produits avicides dans les zones fréquentées par des populations figurant au Tableau 1 de l'Accord ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui

69.4. Des activités d'éducation et de formation ont-elles été mises en œuvre pour les groupes cibles concernés sur l'utilisation correcte des produits agrochimiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les oiseaux d'eau ?

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> oui

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

70. Dans votre pays, un projet/ une initiative a-t-il/elle été mis(e) en œuvre pour favoriser l'intégration des services écosystémiques culturels et d'approvisionnement fournis par les oiseaux d'eau migrateurs dans les politiques et les processus décisionnels les concernant ou concernant leurs habitats ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 2.6)

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> pas encore

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 6.3 Autres activités humaines

>>> -

Pressions subies et réponses

7. Recherche et Surveillance

71. Votre pays a-t-il des programmes de surveillance continue des oiseaux d'eau en place pour les espèces couvertes par l'AEWA ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, actions 1.4(a) et 1.4(b))

Non

Expliquez-en les raisons

>>> il ya un programme de suivi global des oiseaux d'eau

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

72. Les données recueillies par le biais du Recensement international des oiseaux d'eau ou d'autres programmes de surveillance continue pertinents ont-elles été activement utilisées dans votre pays pour informer la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 1.5(a))

Oui

Veillez donner des précisions

>>> le dernier rapport a été réalisé et envoyé à AEWA

73. Votre pays a-t-il aidé techniquement ou financièrement d'autres Parties ou d'autres États de l'aire de répartition à concevoir des programmes de surveillance appropriés et à développer leurs capacités afin de recueillir des données fiables sur les populations d'oiseaux d'eau ? (Résolution 5.2)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> Pas encore fait

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

74. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de conservation de l'AEWA pour la surveillance des oiseaux d'eau ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles directives avez-vous suivi à la place ?

>>> pas encore

75. Votre gouvernement a-t-il fourni, au cours de la dernière période triennale, des fonds et/ou un support logistique pour le Recensement international des oiseaux d'eau et/ou pour un autre programme de surveillance des oiseaux d'eau, au niveau national ou international ? (Résolution 6.3)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> moyens financiers non disponibles

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

76. Votre gouvernement a-t-il alloué un financement au Fonds pour les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (Résolution 6.3, Résolution 7.7) ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le bouton Ctrl sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veillez en donner les raisons.

>>> fonds non disponibles

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

77. (Uniquement applicable aux Parties contractantes africaines) Les périodes de reproduction et de migration pré-nuptiale de toutes les espèces figurant sur la liste de l'AEWA et de leurs populations respectives présentes sur le territoire de votre pays ont-elles été identifiées au niveau national ? (Résolution 7.8)

Oui

Veillez fournir des détails ; donnez des références ou joignez un fichier si disponible.

>>> grace au suivi des oiseaux d'eau

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

78. Les effets des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau ont-ils été examinés dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12). Pour répondre à cette question, veuillez également examiner la question 58 du chapitre 6 - Gestion des activités humaines.

Non

Existe-t-il le projet d'examiner l'impact des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau dans votre pays ?

Non

Veillez en indiquer la ou les raison(s).

>>> pas encore

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 7. Recherche et Surveillance

>>> -

Pressions subies et réponses

8. Éducation et Information

8.1. Communication, éducation et sensibilisation du public

79. Votre pays a-t-il élaboré et mis en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension concernant les questions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.3, et Plan d'action de l'AEWA, paragraphes 6.1-6.4, Résolution 3.10, Résolution 5.5; Résolution 6.10)

Guide: Ces programmes devraient comprendre une série d'activités de communication établies à long terme, guidées par des buts, des publics cibles et des filières de communication clairement définis. Un programme ne consiste pas en une activité, un produit ou un événement isolés et occasionnels. En d'autres termes, un programme national en place, destiné à accroître la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et à l'AEWA, ainsi qu' à permettre une meilleure compréhension de ces questions, devrait comprendre, de manière idéale, plusieurs activités de communication ciblées sous la conduite d'un plan de communication et être étayées par des ressources humaines et financières suffisantes.

Non

Expliquez-en les raisons

>>> aucun programme national en place, destiné à accroître la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et à l'AEWA, ainsi qu' à permettre une meilleure compréhension de ces questions, devrait comprendre, de manière idéale, plusieurs activités de communication ciblées sous la conduite d'un plan de communication et être étayées par des ressources humaines et financières suffisantes. n'est mis en place.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

80. Votre pays a-t-il désigné un correspondant national de l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ? (Résolution 5.5; Résolution 6.10)

Oui

Le correspondant national CESP fait-il partie du secteur gouvernemental ou non- gouvernemental ?

Gouvernemental

Le correspondant national CESP a-t-il démarré la coordination nationale de la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA?

Non

Veillez en donner les raisons.

>>> pas encore

Comment s'opère la coopération entre le correspondant national CESP de l'AEWA et celui de Ramsar ?

Il y a une coopération très étroite.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -

81. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre au cours des trois dernières années les dispositions se rapportant au chapitre « Education et Information » du Plan d'action de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 6.1-6.4)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> le Plan d'action de l'AEWA n'est pas internalisé au niveau national

82. Des activités de célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) ont-elles eu lieu dans votre pays au cours des trois dernières années ? (Résolution 5.5)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> pas encore

83. Votre pays a-t-il fourni un financement et/ou un autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources) afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de communication

et/ou des activités CESP prioritaires dans le Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA ? Veuillez prendre en compte le financement à la fois national et international, et différents types de soutien fournis. (Résolution 6.10)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> non connu

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Vous pouvez fournir, à titre facultatif, des informations supplémentaires sur la section 8.1. Communication, d'éducation et de sensibilisation du public

>>> RAS

Pressions subies et réponses

9. Mise en œuvre

84. Avez-vous entrepris une évaluation nationale des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.6.(b))

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> le plan stratégique n'est pas internalisé au niveau pays

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

85. Votre pays a-t-il contacté des pays de l'aire de répartition qui ne sont pas des Parties contractantes pour les encourager à adhérer à l'Accord ? (Résolution 3.10, Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 5.2)

Ne rendez compte que des activités effectuées au cours des trois dernières années

Non

Expliquez-en les raisons

>>> jeu de rôle

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

86. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, éventuellement relié à des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME) sur la biodiversité ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.3(b))

Guide: Ce mécanisme peut être un groupe de travail interinstitutionnel, comprenant des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes concernées, ayant pour objectif de coordonner et de rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord dans le pays. Il est également possible que la mise en œuvre de l'AEWA soit coordonnée dans le cadre de l'élargissement de mécanismes plus importants de coordination nationale pour d'autres AME, tels que la coordination des Comités nationaux de Ramsar ou des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) de la CDB.

Oui et il est opérationnel de façon régulière

Donnez des détails

>>> oui le mécanisme est mis en place

Le manque de capacité prioritaire est-il pris en main par le mécanisme de coordination ?

Oui

Veillez donner des précisions

>>> les membres du réseau de coordination sont désignés.

Veillez évaluer l'efficacité du mécanisme national de coordination pour la mise en œuvre de l'AEWA :

Élevée

Veillez donner des précisions et les raisons de cette efficacité élevée

>>> seuls les membres de l'adm sont désignés

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

87. Avez-vous entrepris une évaluation nationale sur les besoins de capacité pour la mise en œuvre de l'AEWA (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.3.(e))

Non

Veillez en expliquer les raisons

>>> manque de connaissance de cette activité

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

88. Votre pays a-t-il conclu ou envisagé de conclure un programme de jumelage de sites avec d'autres pays, sites accueillant les mêmes oiseaux d'eau migrateurs ou connaissant les mêmes problèmes de conservation ? (Résolution 5.20)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> pas encore

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

89. Les administrateurs de votre gouvernement national, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux en vue de contribuer aux Objectifs d'Aichi et à l'évaluation de ces objectifs (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.4(a))

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> Les administrateurs de notre gouvernement national, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent une bonne coordination et participent à des processus nationaux en vue de contribuer aux Objectifs d'Aichi et à l'évaluation de ces objectifs (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.4(a)). oui

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

90. Les administrateurs de votre gouvernement national, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux en vue de contribuer aux Objectifs de développement durable pertinents et à l'évaluation de la réalisation de ces objectifs ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.4(a))

Oui

Veillez donner des précisions

>>> -Les administrateurs de notre gouvernement national, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent une bonne coordination et participent- à des processus nationaux

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

91. Les administrateurs de votre gouvernement national, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux de l'exécution et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices (PSEM) ? (Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, action 5.4(a))

Oui

Veillez donner des précisions

>>> oui

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

92. Les priorités de l'AEWA sont-elles intégrées dans la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de votre pays et/ou dans d'autres plans et politiques stratégiques similaires (Résolution 6.3 ; Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, cible 5.5) ?

92.1 SPANB

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> Les priorités de l'AEWA sont intégrées dans la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans d'autres plans et politiques stratégiques similaires

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS-

92.2 Autres plans et politiques stratégiques

Oui

Veillez citer les autres processus de planification stratégique.

>>> politique nationale des zones humides
plan d'action pour sa mise en oeuvre

Veillez donner des précisions.

>>> le Niger dispose d'une politique nationale et son plan d'action élaborés en 2018 et aussitôt mis en oeuvre

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> RAS

Objectifs de développement durable

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> suivi des oiseaux d'eau
les inventaires des oiseaux

Objectifs d'Aichi

Oui

Veillez donner des précisions

>>> préparation en cours

Plan stratégique pour les espèces migratrices

Oui

Veillez donner des précisions

>>> pas encore

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

94. Comment votre pays pourrait-il encourager les liens entre les AME pour la biodiversité, dont il est Partie contractante, à des fins de travail plus efficace ?

>>> -les liens entre les AME pour la biodiversité seront encouragés à travers des séances de réunions, des formations, des forums, des ateliers et séminaires

95. Votre pays a-t-il alloué des fonds au Fonds de petites subventions (SGF) au cours de la dernière période triennale ? (Résolution 7.1)

Non

Expliquez-en les raisons

>>> les moyens non disponibles

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

96. Votre pays a-t-il alloué d'autres fonds ou fourni un soutien en nature à des activités coordonnées par le Secrétariat ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> indisponibilité des moyens financiers

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> -RAS

97. Votre pays a-t-il donné la priorité et affecté un administrateur auxiliaire (JPO) au Secrétariat du PNUE/AEWA pour l'appui au Comité technique ou pour tout autre domaine de travail ? (Résolution 7.11, Résolution 7.12)

Non et n'a pas été priorisé

Veillez en expliquer les raisons

>>> Le dispositif n'est pas assez fonctionnel pour tout mettre en oeuvre

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

>>> --RAS

98. Veuillez faire rapport sur l'application des dispositions de la Résolution 6.21 sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'AEWA.

98.1 Au cours de la dernière période triennale, le gouvernement de votre pays a-t-il alloué des ressources financières et/ou en nature au soutien des activités nationales visant à atteindre les objectifs de l'AEWA, en particulier les activités répondant aux attentes du Plan stratégique de l'AEWA, y compris du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique, et en conformité avec vos plans, priorités et programmes nationaux ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> moyen non disponibles

98.2 Le gouvernement de votre pays a-t-il des contributions impayées au Fonds d'affectation de l'AEWA (contributions annuelles au budget de l'Accord approuvé par chaque session de la Réunion des Parties) ?

Oui

Combien de contributions annuelles sont impayées ?

>>> plus d'une dizaine d'années

Quand vont-elles être soldées ?

>>> Incessamment

98.3 Le gouvernement de votre pays a-t-il fourni des fonds pour soutenir le respect par les pays en développement – en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition – de leurs obligations en vertu de l'AEWA, et la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2019-2027 ? Pour cette question, veuillez faire rapport sur le soutien prévu en dehors de la coopération intergouvernementale formelle et établie. Pour cette dernière, veuillez-vous référer à la question suivante 98.4.

Oui

Veillez décrire les ressources fournies.

>>> données non disponibles

98.4 Le gouvernement de votre pays participe-t-il à une coopération Sud-Sud, Nord-Sud ou coopération triangulaire visant à renforcer le soutien financier et technique nécessaire à la réussite de la mise en œuvre des activités de l'AEWA ?

Oui

Veillez décrire chaque accord de coopération.

>>> participe aux formations à travers des appuis des projets, ONG d'environnement

98.5 Le gouvernement de votre pays utilise-t-il des mécanismes de financement novateurs pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA tels que le Fonds (national) pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

>>> cette opportunité est méconnue du dispositif national

98.6 La mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays bénéficie-t-elle au niveau national de synergies entre les conventions relatives à la biodiversité, notamment par le partage d'informations sur les possibilités de financement et le partage des ressources financières comme le Fonds contre la désertification, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, et le Fonds mondial pour l'environnement ?

Oui

Veillez décrire chaque disposition synergique et les avantages qui en découlent.

>>> _La mise en œuvre de l'AEWA dans mon pays bénéficie au niveau national de toutes les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité, notamment par le partage d'informations sur les possibilités de financement et le partage des ressources financières comme le Fonds contre la désertification, le Fonds vert

pour le climat, le Fonds d'adaptation, et le Fonds mondial pour l'environnement

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 9. Mise en oeuvre

>>> -le mécanisme n'est pas assez fonctionnel sur la mise oeuvre .

Pressions subies et réponses

10. Changement Climatique

99. Veuillez exposer les recherches et évaluations ayant trait au changement climatique et/ou les mesures d'adaptation qui sont importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, et qui ont été réalisées ou sont prévues dans votre pays. (Résolution 5.13)

a. Recherches et études sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau

Pas d'activités pertinentes

Veuillez en expliquer les raisons.

>>> Aucune étude pertinente de ce genre n'est réalisée ou envisagée.

b. Evaluation de la vulnérabilité potentielle au changement climatique des habitats clés utilisés par les espèces d'oiseaux d'eau (y compris ceux situés en dehors des réseaux de sites protégés) Note : Veuillez noter que cette question porte sur les habitats et non sur les sites. La question 41 de la section 5, sous-section 5.2 porte sur la vulnérabilité des sites face au changement climatique.

Prévue

Veuillez donner des précisions.

>>> une Evaluation de la vulnérabilité potentielle au changement climatique des habitats clés utilisés par les espèces d'oiseaux d'eau (y compris ceux situés en dehors des réseaux de sites protégés) portant sur les habitats au parc W est en cours dans le cadre d'un projet Adapt wap.

c. Evaluation de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux d'eau face au changement climatique.

Prévue

Veuillez donner des précisions.

>>> dans le cadre du même projet.

d. Etude des politiques nationales de conservation importantes pour les oiseaux d'eau et le changement climatique.

Réalisée

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

>>> la politique nationale sur les zones humides élaborée en 2018 prend en compte la vulnérabilité des oiseaux d'eau.

e. Plan d'action national pour aider à l'adaptation des oiseaux d'eau au changement climatique (en tant que processus de mise en œuvre séparé ou en tant qu'élément d'un plus large cadre national pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique). Note : Veuillez noter que la question 42 de la section 5, sous-section 5.2, porte sur les mesures nationales en vue d'accroître la résistance du réseau écologique pour les oiseaux d'eau face au changement climatique.

Réalisé

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

>>> le Plan d'action national pour aider à l'adaptation des oiseaux d'eau au changement climatique (en tant que processus de mise en œuvre séparé ou en tant qu'élément d'un plus large cadre national pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique est bien contenu dans le cadre du plan d'action national sur les zones humides.

f. Autres activités pertinentes entreprises ou prévues.

Non

100. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices de conservation de l'AEWA sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique?

Avis : Avant de cliquer sur l'hyperlien ci-dessus, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre

clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Veillez donner des précisions.

>>> les lignes directrices de conservation AEWA sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique ont toujours été utilisées

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 10. Changement Climatique

>>> ---

Pressions subies et réponses

11. Influenza aviaire

101. Au cours de ces trois dernières années, quelles sont les difficultés auxquelles votre pays a eu du mal à répondre dans le cadre de la propagation de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et quelles sont les lignes directrices ou informations qui pourraient l'aider ?

Faites la liste des difficultés

>>> Au cours de ces trois dernières années, mon pays n'a pas connu de difficultés dans le cadre de la propagation de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) .

Liste des conseils ou informations souhaités

>>> -Appui en renforcement des capacité sur l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Champ pour informations supplémentaires (optionnel)

>>> -

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 11. Influenza aviaire

>>> Des suspicions de foyers de influenza aviaire ont apparu dans deux petites fermes d'élevage mais vite maîtrisées au niveau local en 2019.

12. Confirmation

Confirmation de la vérification des informations et de l'approbation de la soumission

Date de soumission

>>> 26/01/2021